

Parcours : Formation "Le manager confirmé" + 1h30 d'accompagnement individuel

DURÉE : 3 jours + 1h30

24h en présentiel (déjeuners de travail inclus)

22h30 en distanciel

PRIX : 2180.00 € HT (2616.00 € TTC)

PARTICIPANTS

Managers confirmés.

Managers de managers ou de chefs d'équipes.

Cadres supérieurs ou dirigeants.

Membres du comité de direction.

PRÉREQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

OBJECTIFS

- ▶ Développer son leadership et son pouvoir d'influence.
- ▶ Piloter la hiérarchie intermédiaire et les gestionnaires de projet.
- ▶ Déléguer des responsabilités et superviser leur exécution (en direct ou à distance).
- ▶ Construire et préserver la cohésion dans une équipe ou entre les équipes.
- ▶ Encourager les talents et développer les compétences.
- ▶ Contribuer au bien-être de ses collaborateurs afin de favoriser leur engagement.

PROGRAMME

PREMIERE PARTIE

Mobiliser une équipe de managers autour d'une vision commune

- Développer des relations de confiance auprès de chacun de ses collaborateurs.
- Relayer la stratégie de l'entreprise de façon motivante.
- Communiquer de façon claire sur les résultats attendus.
- Accompagner l'autonomie, la proactivité et la prise de risque.

Communiquer efficacement avec ses collaborateurs

- Combiner le management directif, persuasif, participatif et délégatif.
- Renforcer l'impact de ses réunions et de ses présentations.
- Communiquer avec doigté dans les situations difficiles.
- Piloter l'innovation et la résistance au changement.

Optimiser l'utilisation du temps et des ressources disponibles

- Déléguer les responsabilités et superviser leur exécution.
- Clarifier les modalités de fonctionnement et l'allocation des ressources.
- Organiser des projets transversaux (mise en place d'un système d'information partagé).
- Manager ses équipes à distance avec à la fois plus d'autonomie et plus de rigueur dans le reporting.

Encourager la transversalité et renforcer le sentiment d'appartenance

- Maintenir l'équilibre entre la sécurité et la stimulation permanente.
- Entretenir la motivation (individuelle et collective) dans les périodes de crise ou de transformation.
- Encourager la collaboration active, formelle ou informelle.
- Réguler les tensions internes, les rivalités personnelles et les conflits éventuels.

Favoriser l'autonomie et la réalisation du potentiel individuel et collectif

- Mesurer la performance individuelle et collective.
- Repérer les talents cachés et les potentiels sous-utilisés.
- Identifier les besoins en formation et en recrutement (externe ou interne).
- Accompagner la montée en compétence et en autonomie de ses collaborateurs.
- Adopter une posture de manager-coach (écouter, questionner, conseiller, soutenir).



CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrir les dates dans
votre ville (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : PALMC

CLIQUEZ ICI



Protéger l'équilibre, la qualité de vie et l'engagement

- Adopter des postures d'ouverture bienveillante et de proactivité relationnelle.
- Maîtriser ses réactions émotionnelles et leur impact.
- Protéger la qualité de vie au travail (locaux, horaires, télétravail, ambiance conviviale et respectueuse).
- Intégrer la « singularité » de ses collaborateurs et les conditions de leur équilibre.

APRÈS LA FORMATION

Accompagnement individuel de 1h30 à distance

- Un questionnaire Performances-Talents est envoyé en amont au participant afin de clarifier ses besoins et d'identifier ses axes d'amélioration.
- Le participant présente le résultat des actions menées à l'issue de la formation et précise ses attentes spécifiques.
- Le formateur-conseil oriente le participant et l'accompagne dans l'utilisation personnalisée des outils. Élaboration d'un plan d'action sur mesure pour atteindre ses objectifs.

Un test de positionnement
sera envoyé aux participants
en amont de la formation.

Tour de table pour
recueillir les attentes
des participants.

Moyens pédagogiques :
Support de cours - Exercices
pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis :
Réalisée en fin de formation
par un questionnaire.

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation